

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE TRAPPES  
-----

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2016

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-----

### **Présidence :**

Monsieur le Maire Guy MALANDAIN

### **Présents :**

G. MALANDAIN - J. MARY - C. VILAIN - J-Y. GENDRON - A-A. BEAUGENDRE - T. URDY - H. THIAM - P. GUEROULT - O. INIZAN - A. RABEH - S. GRANDGAMBE - C. MORAIS - J-C. RICHARD - N. MOHAMAD - N. DELLAL (*à partir de la délibération n°2016-117*) - L. TOUAHIR - N. BARRÉ - M-M. HAMEL - A. ARCHAMBAULT - S. ABO - B. BOURAHOUANE - G. GUESNO - G. MONNIOT (*jusqu'à la délibération n°2016-119 incluse*) - O. NASROU - S. DUMOUCHEY - B. RAWLINSON - M. BREUGNOT - L. MISEREY - V. BRUNATI

### **Absents excusés représentés :**

C. AGNE - pouvoir à J. MARY  
L. DAUVERGNE - pouvoir à N. BARRE  
H. MAAZOUZA - pouvoir à C. VILAIN  
N. DELLAL - pouvoir à O. INIZAN (*jusqu'à la délibération n°2016-116 incluse*)  
J. GOMILA - pouvoir à O. NASROU  
M. CHARNI - pouvoir à L. MISEREY

### **Absents :**

C. MACKEL  
G. MONNIOT (*à partir de la délibération n°2016-120*)

**Secrétaire :** B. BOURAHOUANE

**Administration :** R. BOUCHEREAU - C. JAUREY - D. GUILLOU - M. GALES - F. HESKIA - J. PASQUALINI - N. MEGUELLATI

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir désigné Monsieur BOURAHOUANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

• **A pris connaissance**, des dates des Conseils Municipaux du 1<sup>er</sup> semestre 2017, aucune remarque n'est formulée ;

- **A pris connaissance**, de l'arrêté n°2016-335 du 04 octobre 2016 relatif à la réglementation de l'accès et de l'utilisation des terrains multisports et des terrains de grands jeux en accès libre, après que des explications ont été apportées à Monsieur MISEREY ;

- **A pris connaissance**, des décisions du Maire n°2016-270 à 2016-315 prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 modifiée par les délibérations n°2014-112 du 30 septembre 2014 et n°2015-169 du 14 décembre 2015, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, après que des explications ont été apportées à Monsieur DUMOUCHEY concernant la décision n°2016-304 (Demande de subvention à l'Etat au nom des crédits FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) 2016 relatifs à la sécurisation des établissements scolaires, pour un montant de 960 000 € TTC) ;

- **Approuve**, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2016, après qu'une réponse a été apportée à Madame BREUGNOT concernant l'oubli, page 36, de la mention de son nom dans le résultat du vote de la délibération n°2016-109 (Acquisition de la parcelle BC 401, sise 3 rue Pierre Sénard, auprès de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines);

- **Autorise**, à la majorité de 33 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commande d'entretien des espaces verts de la Ville avec la société SEM ESPACES VERTS – sise ZI des Ebisoires, 36 rue Paul Langevin, 78 370 PLAISIR – pour un montant minimum annuel de 150 000 € HT et un montant maximum annuel de 450 000 € HT.

**Précise** que la durée initiale du marché est fixée à un an, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016. Il pourra être reconduit par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que la durée du marché ne puisse excéder 4 ans.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre de ce marché et **dit** que les crédits sont prévus au budget des exercices considérés, chapitre 011, article 611.

- **Décide**, à la majorité de 29 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions, d'émettre un avis défavorable sur le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), définitif pour ce qui concerne les compétences suivantes :

- Développement économique
- Aménagement du territoire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- Réseaux : éclairage public des feux tricolores
- Actions dans le domaine du sport
- Actions dans le domaine de la culture
- Propreté urbaine (4 gares + rues adjacentes)
- Action sociale
- Protection de l'environnement

- **Adopte**, à la majorité de 29 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, les modifications budgétaires conformément aux tableaux annexés.

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé article	Modifications	Article	Libellé article	Modifications
	Chapitre 65	110 000,00		Chapitre 77	200 000,00
65738	Subventions aux Organismes aures publics	110 000 00	7768	Produits exceptionnels	200 000,00
	Chapitre 012	-240 000,00			
64111	Rémunération du Personnel Titulaires	-65 000,00			
64118	Indemnités Personnel Titulaires	-65 000,00			
6451	Cotisations urssaf	-55 000,00			
6453	Cotisations caisses de retraites	-55 000,00			
	Chapitre 011	430 000,00			
615221	Entretiens et réparations de bâtiments	400 000,00			
6268	Prestations divers	30 000,00			
	Chapitre 66	-100 000,00			
66111	Intérêts de la dette	-100 000,00			
TOTAL		200 000,00	TOTAL		200 000,00 0,00

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé article	Modifications	Article	Libellé article	Modifications
	Chapitre 23	50 000,00		Chapitre 13	100 000,00
2313	Constructions	50 000,00	1322	Autres Subventions non transférables-Région	100 000,00
	Chapitre 16	148 000,00		Chapitre 10	100 000,00
1641	Remboursement de l'emprunt en capital	148 000,00	10222	Remboursement FCTVA	100 000,00
	Chapitre 27	2 000,00			
275	Dépôts et cautionnement autres immobilisations	2 000,00			
TOTAL		200 000,00	TOTAL		200 000,00

- **A débattu**, à l'unanimité, des orientations budgétaires pour l'exercice 2017, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans les termes évoqués dans la note de présentation ci-jointe ;

**Prend acte**, conformément aux dispositions réglementaires, de la présentation, ci-jointe, du rapport de situation comparée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des services municipaux.

- **Emet un avis favorable**, à la majorité de 26 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, pour la fixation du nombre de dérogations au repos dominical accordées par le Maire à cinq par an.

- **Approuve**, à la majorité de 28 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le rapport financier des actions mises en œuvre par la Ville de Trappes-en-Yvelines en 2015 dans le cadre de la Politique de la Ville.

**Dit** que la dotation FSRIF inscrite au budget primitif 2015 s'élève à la somme de 2 237 930 euros pour un coût total des opérations de 4 530 007,53 euros.

- **Approuve**, à la majorité de 28 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le règlement de l'appel à projets de coopération internationale ;

**Lance** l'appel à projets de coopération internationale pour la période 2017-2019 et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec les associations lauréates ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **Fixe à 8€**, à l'unanimité, le tarif de la prestation de restauration proposée aux participants du colloque organisé par la Maison des Parents le 18 novembre 2016 ;

**Autorise** la régie centralisée à encaisser les paiements relatifs à cette prestation et **dit** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2016, chapitre 70.

- **Autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines pour un montant de 752 236 €, pour le financement de la réhabilitation des façades du Groupe Scolaire Jean Baptiste Clément, la sécurisation et le contrôle d'accès des écoles, les travaux de voirie de jonction Tilleul-Aragon, les divers travaux au cimetière Parc et la dépollution de la Mare du Centre Technique Municipal, selon le tableau annexé :

Nature des dépenses	Montant € HT	Subvention	Coût restant à financer	Fonds de concours sollicité	Taux en %
Travaux groupe scolaire JB Clément	1 055 000,00 €	525 000,00 €	530 000,00 €	213 000,00 €	40,19%
Sécurisation contrôle d'accès diverses écoles	160 000,00 €		160 000,00 €	75 959,00 €	47,47%
Travaux voirie jonction Tilleul-Aragon	890 000,00 €	350 000,00 €	540 000,00 €	270 000,00 €	50,00%
Divers travaux cimetière du Parc	210 000,00 €		210 000,00 €	105 000,00 €	50,00%
Dépollution mare CTM	176 544,00 €		176 544,00 €	88 277,00 €	50,00%
<b>TOTAL</b>				<b>752 236,00 €</b>	

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette demande.

- **Décide**, à l'unanimité, d'aligner les tarifs du Coup de Pouce CLEM sur celui du Coup de Pouce CLE, soit au taux d'effort de 0,0015 ;

**Précise** que les usagers ont l'obligation de prépayer l'activité selon une périodicité mensuelle, trimestrielle ou annuelle;

**Précise** que les dispositions ci-dessus seront applicables à compter du 9 novembre 2016 et **dit** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Ville au chapitre 70.

- **Décide**, à l'unanimité, l'acquisition, auprès de la SCI Merlin, de la parcelle AZ 38 - sise 10 rue Pierre Brossolette, 78 190 Trappes-en-Yvelines - au prix de 250 000 euros, hors frais annexes ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et **dit** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre 21.

- **Instaure**, à la majorité de 32 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, un périmètre d'étude tel que défini dans le plan annexé à la délibération ;

**Dit** qu'il pourra être opposé un sursis à statuer sur toute demande d'autorisation d'urbanisme, concernant ce périmètre d'études urbaines ;

**Précise** que la présente délibération cessera de produire ses effets dans un délai de 10 ans à compter de son entrée en vigueur, si l'urbanisation de ce secteur n'a pas été engagée ;

**Pour extrait certifié conforme,  
Trappes, le 09 novembre 2016**



**Le Maire,  
Guy MALANDAIN**